

Élections européennes du 26 mai 2019

Constitution de la suite de liste

Note destinée à la CPE du 22/09/18 comme base de discussion

Bruno BERNARD 22/09/18 V2

Rappels

La liste des élections européennes sera composée de 79 candidat-es.

EELV a déjà désigné les 16 premières candidatures EELV parmi les 81 candidatures reçues.

La motion votée au Conseil Fédéral des 9 et 10 juin 2018 précise :

B/ Choix des autres candidatures :

Etape 4/ – Sélection du reste des candidat.es EELV de la liste

En dehors des 16 premières places EELV, il ne sera pas tenu compte du scrutin interne de listes. La CPE, en lien avec les instances régionales, travaillera pour proposer une liste complète, tenant compte notamment des profils des candidat.es et de leur implantation géographique. Le Conseil Fédéral validera la liste finale.

Etape 5/ - Candidatures d'ouverture (non membres d'EELV) :

Une recherche de candidatures des non membres d'EELV se poursuivra en demandant aux membres du Conseil Fédéral et aux secrétaires régionaux de solliciter des candidatures d'ouverture d'envergure nationale.

Ces candidatures de la société civile, non membres d'EELV, seront étudiées par la CPE qui ordonnancera celles qu'elle proposera de retenir au Conseil Fédéral. La CPE pourra décider de présenter plusieurs scénarios de ces candidatures au Conseil Fédéral.

Les candidatures en position éligibles pourront être validées, totalement ou partiellement, dès le conseil fédéral de septembre 2018.

Aucune adhésion n'est demandée aux candidat.es de la société civile

Constitution globale de la liste

Nombre de places partenaires : inconnu (entre 0 et 20 ?)

Nombre de places ouvertures dans les 16 premiers : inconnu (entre 0 et 6 ?)

Nombre de places à conserver en fin de liste pour des têtes d'affiches : entre 4 et 10

Pour les candidatures EELV et celles d'ouverture, en position non éligible, proposées par les régions, on peut donc travailler sur un volume de 40 à 50 candidatures.

Critères

Quatre critères sont proposés pour choisir ces 40 à 50 Candidatures (EELV ou non) :

- **Critère territorial**

En cherchant à représenter le maximum de territoires, en priorisant les plus importants en population.

Plusieurs territoires ne sont aujourd'hui pas représentés dans les 16 premiers : outre-mer, régions LR, Lorraine, Picardie... métropoles de Lyon, Marseille, Bordeaux... Gros départements (93 par exemple)...

- **Critère thématique**

Candidatures représentant des combats écologiques ou des compétences connues sur un sujet à mettre en avant pendant la campagne.

- **Critère élections municipales**

Candidatures à mettre en avant car probables futures tête de liste aux élections municipales sur des communes à enjeu fort

- **Critère notoriété**

Pour le choix des candidatures, en particulier celles issue du premier critère (territorial), il sera donné priorité aux personnes ayant une notoriété significative sur leur territoire afin de permettre d'être un relai médiatique local.



Origine des candidatures

Il est demandé aux régions EELV de faire des propositions de candidatures à elections@eelv.fr

Les candidat-es peuvent également proposer directement leur candidature à la même adresse.

Une présentation des candidat-es est nécessaire, en insistant sur le lien avec les critères précités, afin que la CPE puisse faire un choix éclairé.

Si possible, les régions présentent deux candidatures paritaires, avec éventuellement une préférence explicitée pour l'une des deux candidatures, pour que la CPE puisse au final établir une liste paritaire. Les régions, comme la CPE, pourront utiliser le premier vivier de candidatures (65 candidatures non retenues pour les 16 Premiers).

Précisions sur le critère territorial

- Pour les territoires urbains, il y a 25 aires urbaines de plus de 380 000 habitants en France : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_aires_urbaines_de_France
Parmi ces 25 territoires, 17 ne sont pas représentés dans les 16 candidatures retenues : Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Rennes, Avignon, Montpellier, Douai-Lens, Saint-Etienne, Tours, Clermont-Ferrand, Nancy, Orléans, Caen, Angers, Metz
Objectif : une candidature pour ces 17 aires urbaines
- Pour l'Outre Mer : objectif 4 candidatures dont une en Réunion (850 000 habitants) et une aux Antilles
- Si pas d'accord avec RPS : 1 candidature en Corse
- Pour les régions métropolitaine EELV, objectif : une candidature minimum
Régions concernées : Picardie, Savoie, Limousin, Franche Comté, Champagne-Ardenne, Poitou-Charente, Hors de France
- Une candidature pour les gros départements en population qui ne seront pas représentés à travers les aires urbaines : 92, 93...

Au total, une trentaine de candidatures, auxquelles on ajoute des candidatures issues des territoires ruraux, et celles thématiques et de préparation des élections municipales.

Calendrier

Fin de la prise en compte des candidatures issues des régions : 31/10/18

Travaux de la CPE du 01/11 au 30/11/18

